EXCLUSIF GRAND MONTRÉAL

375e: recours devant les tribunaux pour faire interdire le rodéo



PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE

Le NomadFest doit se dérouler du 24 au 27 août au quai Jacques-Cartier, dans le Vieux-Port de Montréal. Il est produit par la firme TKNL, qui a confié le volet rodéo de l'événement au Festival western de Saint-Tite.

Un professeur de droit vient de déposer une demande d'injonction pour qu'un juge interdise le rodéo prévu en août prochain, dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, un événement qui suscite la controverse depuis qu'il a été annoncé.

Publié le 24 mai 2017

Partager Imprimer

ISABELLE DUCAS
LA PRESSE

La nouvelle Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, en vigueur depuis décembre 2015 au Québec, interdit notamment qu'un animal soit «exposé à des conditions qui lui causent une anxiété ou une souffrance excessives», souligne Alain Roy, professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal, qui a monté son dossier avec l'aide d'une douzaine d'étudiants.

«Lors d'un rodéo, l'utilisation d'éperons et de sangles expose les animaux à la détresse et au stress, dit-il. Nous avons une nouvelle loi qui impose de nouvelles normes, et selon nous, l'événement annoncé contrevient à la loi.»

Le NomadFest doit se dérouler du 24 au 27 août au quai Jacques-Cartier, dans le Vieux-Port de Montréal. Il est produit par la firme TKNL, qui a confié le volet rodéo de l'événement au Festival western de Saint-Tite, où des rodéos sont organisés chaque été depuis de nombreuses années.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) est montée au créneau pour demander l'annulation de l'événement et a fait circuler une pétition, qui a recueilli 22 300 signatures.

Des citoyens protestent contre la présentation du rodéo depuis décembre à chaque séance du conseil municipal. Mais le maire Denis Coderre reste inflexible. «On peut toujours répéter la même question, ce sera toujours la même réponse. Il y aura un rodéo à la fin août», a-t-il encore répété la semaine dernière.

« UNE PRÉOCCUPATION SOCIÉTALE »

Les opposants se font accuser de s'intéresser à cette cause seulement parce que le rodéo se déroulera en ville, alors que les cowboys font la même chose en région depuis des lustres.

Mais Alain Roy rétorque que la nouvelle loi est en vigueur depuis un peu plus d'un an seulement et que son impact doit commencer à se faire sentir.

«On ne parle plus ici d'un débat de société, mais d'une question de droit, dit le professeur, qui donne un cours de droit animal. Le débat de société, on l'a déjà eu, et l'Assemblée nationale a décidé d'adopter cette loi, qui redéfinit notre rapport aux animaux.»

«Ce n'est pas du snobisme urbain, il faut seulement reconnaître que les choses ont changé. L'animal est devenu une préoccupation sociétale. Il y a des choses qu'on faisait avant qu'on ne peut plus faire aujourd'hui, note-t-il. Les mentalités ont évolué.»

Spécialisé en droit de la famille, Alain Roy fait un parallèle avec le droit des enfants, rappelant que les punitions corporelles, auparavant tolérées, ne le sont plus maintenant.

La Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, la Ville de Montréal, TKNL et le Festival western de Saint-Tite ont été informés, hier, de la demande d'injonction interlocutoire du professeur pour l'annulation de l'événement, avec les arguments d'experts qui la justifient.

Les parties doivent s'entendre dans les prochains jours sur la date à laquelle l'affaire sera entendue par un juge.

- Avec Pierre-André Normandin, *La Presse*

Partager cet article